

Journée Des Professionnels de la ville

## Politique de la ville et Développement Economique

---

Compte-rendu de la séance

26 juin 2008 - Colmar



Observatoire Régional de l'Intégration  
et de la Ville, Alsace

1 rue de la course ■ 67000 Strasbourg

■ tél: 03 88 14 35 89 ■ fax: 03 88 21 98 31

■ mel: [oriv.alsace@wanadoo.fr](mailto:oriv.alsace@wanadoo.fr)

■ site: [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

---

**L'objectif de cette rencontre était de rendre compte :**

- Des enjeux nationaux et locaux en matière de développement économique,
- Des moyens d'action dans le cadre du CUCS et des programmes mis en place par les différents partenaires (Caisse des Dépôts, Délégation Interministérielle à la Ville...).

**La rencontre s'est structurée en deux temps :**

- Tout d'abord, Michael BOURGEOIS, Chargé de mission à la DIV, a posé le cadre du développement économique dans les dispositifs de la politique de la ville ;
- Dans un second temps, Valérie GACHET, Chargée de développement à la Direction Régionale Alsace de la Caisse des Dépôts, a présenté les outils développés par la Caisse en faveur du développement économique des territoires en difficultés.

**Pièce jointe :**

- Présentation Power point de Michael BOURGEOIS (DIV)
- Plaquette de présentation de la Caisse des Dépôts

# COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES ECHANGES

**Michael BOURGEOIS,**  
Chargé de Mission, DIV

Le compte rendu ci-dessous met en avant les principaux points et échanges de l'après midi.

## **La création d'activités et d'emploi en ZUS, un besoin et un potentiel...**

- Taux de chômage deux fois plus élevé en ZUS
- Une volonté de créer des entreprises : d'après une enquête IFOP de 2005, 50% des jeunes des quartiers en difficultés souhaitent créer leur propre entreprise. Constat positif : démonstration d'une forte volonté d'entreprendre. Toutefois, cette volonté s'explique parfois par la difficulté à trouver un emploi salarié. Il faut donc rappeler, afin d'éviter des désillusions, que la fonction de chef d'entreprise ne s'improvise pas et qu'il convient d'y être préparé (rôle de l'information et de l'accompagnement avant et après création).

## **Les Zones Franches Urbaines (ZFU) ont trois objectifs principaux :**

- Accroître la mixité fonctionnelle et sociale,
- Développer l'activité économique dans les quartiers,
- Favoriser l'emploi des habitants.

Les entreprises en ZFU sont essentiellement des TPE-PME, intervenant principalement dans les secteurs du commerce, du service aux entreprises et du bâtiment.

Une évaluation qualitative des ZFU est en cours sur une quinzaine de sites, les résultats devraient être connus à la fin de l'année. Cette évaluation porte sur :

- Les conditions de mise en œuvre locales,
- Les impacts du dispositif sur les pratiques partenariales et la mixité fonctionnelle des territoires.

Par ailleurs, l'existence de dispositifs financiers incitatifs ne suffit pas à elle seule, il faut savoir accueillir les entreprises et mettre en avant les qualités du territoire. Il faut séduire les entreprises, par la mise à disposition de services, de compétences... Trouver le « petit plus » pour les faire venir... et rester.

Dans le **cadre du CUCS**, il s'agit de chercher une cohérence d'ensemble entre les volets économique, urbain et social. Notamment en privilégiant la constitution d'une direction de projet unique. Une analyse critique des CUCS est en cours.

Cependant, les participants ont souligné qu'afficher une volonté de transversalité entre différents services d'une même collectivité ne suffit pas, il faut pouvoir la mettre en œuvre. Les pratiques professionnelles des uns et des autres ne sont pas faciles à changer. Par exemple, pour certains Programmes de Rénovation Urbaine, la question du développement économique aurait dû être abordée dès le début, dès la phase de réflexion sur le projet urbain.

### **Le programme « Développeurs économiques urbains »**

Financé par la DIV et la Caisse des Dépôts et mis en œuvre par l'Institut de Formation à la Maîtrise d'Ouvrage (IFMO), ce programme a pour vocation de développer une culture commune entre professionnels de la ville.

Ayant constaté le fort isolement des chefs de projet ZFU, l'utilisation de la notion de « développement économique urbain » doit permettre de passer d'une logique de dispositif à une logique de projet de territoire, décloisonner les pratiques et les approches professionnelles.

Quatre types d'actions sont mises en place :

- Les journées professionnelles thématiques : objectif de formation stricto sensu,
- Les séminaires territorialisés de « conduite de projet » : logique de « formation-action ». Le prochain séminaire aura lieu à Mulhouse les 8 et 9 octobre 2008 (villes invitées : Strasbourg, Colmar, Belfort, Besançon, Montbéliard),
- Le cycle national de conférences : lieu d'acculturation des acteurs, complémentaire des journées professionnelles,
- Des rencontres nationales : elles réunissent l'ensemble des acteurs du développement économique urbain (faire l'état de la connaissance).

Pour plus d'informations : [www.ifmo-ville.com](http://www.ifmo-ville.com)

### **La dynamique Espoir banlieues**

- Le contrat d'autonomie : ce dispositif sera mis en œuvre dans 35 départements (dont le Bas-Rhin). Il s'agit d'un accompagnement individualisé et renforcé des jeunes en recherche d'emploi, six mois avant et six mois après l'entrée en entreprise,
- L'engagement national des entreprises : cet accord doit permettre de faciliter la rencontre entre l'offre d'emploi et les jeunes des quartiers en difficultés,
- Le soutien à la création d'entreprises dans les quartiers : coordination de l'ensemble des aides de l'Etat en faveur du développement économique (logique de guichet unique) et mise en place des prêts d'honneur de la Caisse des Dépôts (cf définition ci-dessous).

## **La Caisse des Dépôts**

Etablissement public à caractère spécial, sous la tutelle du Parlement, la Caisse des dépôts est composée de 4 directions :

- Direction des retraites (la CDC gère une retraite sur cinq en France : fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, mines...)
- Direction bancaire (banquier du service public de la justice, gère la trésorerie de l'ACOSS...),
- Direction des prêts et de l'habitat (pour le logement social notamment),
- Direction du développement territorial et du réseau.

Pour mener son action en région, elle dispose de 26 Directions Régionales (pour l'Alsace à Strasbourg).

En matière d'investissement, la Caisse des Dépôts intervient sur le long terme et dans un objectif d'« **effet levier** » sur les financements privés.

Les principaux domaines d'investissement sont :

- l'immobilier (logement locatif, immobilier d'activité, loisirs...)
- les TIC,
- les énergies renouvelables
- les entreprises

Le Plan stratégique Elan 2020 fixe les domaines d'intervention prioritaires de la Caisse des Dépôts qui sont :

- le logement social et la politique de la ville
- les Universités
- le financement des entreprises
- le développement durable

**L'appui à la création d'entreprise** de la Caisse des Dépôts passe par le financement des réseaux d'appui à la création d'entreprise pour l'accompagnement et l'outillage des porteurs de projet, comme l'ADIE, le réseau France Active, France Initiative, réseau Entreprendre, le réseau des Boutiques de gestion, les outils de capital investissement.

Le principal outil utilisé est le **prêt d'honneur** : il s'agit d'un prêt à la personne, à taux zéro et sans garantie personnelle. Il permet de constituer un apport personnel (renforcement des fonds propres) lors de la négociation pour l'obtention d'un prêt bancaire.

Le partenaire principal de la Caisse des Dépôts en matière de développement économique est le Conseil Régional (Région = chef de file du développement économique).

Le **programme « Territoires sensibles »** peut être mobilisé par les collectivités locales pour :

- la qualification des acteurs du développement économique,
- le renforcement de l'attractivité des territoires pour les entreprises (crédits d'ingénierie pour des études),
- l'investissement immobilier d'entreprise.

## **Conclusion**

### A quoi doit servir le développement économique ?

- favoriser l'accès à l'emploi,
- favoriser la mixité fonctionnelle des territoires,
- changer l'image du territoire, le rendre plus attractif (intégrer la ville, dynamiser l'espace public),
- valoriser les initiatives, encourager et accompagner la création d'entreprises.

### Que doit prendre en compte un projet de développement économique ?

Il doit intégrer différents aspects, comme par exemple des dimensions « structurelles » des quartiers :

- la disponibilité foncière et immobilière,
- les locaux adaptés aux entreprises,
- l'accessibilité au territoire,
- la sécurité,
- les services aux entreprises et aux salariés.

### Qui sont les acteurs du développement économique ?

Les chambres consulaires (CCI, CMA), les réseaux d'employeurs, les maisons de l'emploi et de la formation, la Caisse des Dépôts, les agences de développement, les collectivités locales (Régions notamment et communes ayant développé des politiques volontaristes), la DIV.

### Quelle doit être l'échelle du développement économique ?

Selon les agglomérations, l'échelle infracommunale ne sera pas nécessairement la plus adaptée pour créer de l'emploi ou favoriser le retour à l'emploi. En effet, d'après une enquête de l'INSEE en 1999, 60% des actifs avaient un emploi dans une autre commune que celle du lieu de résidence. Il faut penser le développement économique de manière globale pour l'agglomération et les habitants.

Lors de l'appui à la création d'entreprise, le fait de ne pas aboutir ne signifie pas forcément un échec. Il peut également s'agir d'une remise en question du projet professionnel ou d'une évolution personnelle.

Une démarche de développement économique urbain doit également prendre en compte la question des discriminations que peuvent subir les habitants des territoires prioritaires, ainsi que la question de la formation professionnelle (anticiper les besoins, adapter les cursus de formation). Les approches ne peuvent être cloisonnées (rénovation urbaine, formation, discrimination, gestion urbaine de proximité...).

## ANNEXE 1

JOURNÉE DES PROFESSIONNELS – LISTE DE PRESENCE  
26 JUIN 2008 – COLMAR

PRENOM -NOM	FONCTION	ORGANISME	COORDONNEES
Sybille BERTHET	Chargée de mission - Développement social territorial	Conseil Général du Haut-Rhin	berthet@cg67.fr 03 89 30 66 20
Michael BOURGEOIS	Chargé de mission	Délégation Interministérielle à la Ville	michael.bourgeois@ville.gouv.fr 01 49 17 46 63
Annie BROGLIO	Chargée de mission quartier HautePierre	Communauté Urbaine de Strasbourg	annie.broglio@cus-strasbourg.net 03 88 77 75 90
Martine DEBROS	Chargée de mission territoriale	Ville de Mulhouse	martine.debros@ville-mulhouse.fr
Mimount EL YAAKOUBI	Stagiaire à la Direction adjointe – Développement social territorial	Conseil Général du Haut-Rhin	emimount@hotmail.fr
Anne FRANKHAUSER	Chargée de mission développement économique	Communauté Urbaine de Strasbourg	anne.frankhauser@cus- strasbourg.net 03 88 43 62 93
Valérie GACHET	Chargée de développement	DR de la Caisse des dépôts	valerie.gachet@caissedesdepots.fr 03 88 52 45 37
Diane HÄSSIG	Chargée de la documentation	ORIV	documentation.oriv@wanadoo.fr 03 88 14 35 89
Florence KOEGLER	Chargée de mission CUCS	Ville de Colmar	cohesionsociale@ville-colmar.com 03 89 20 67 71 – poste 1287
Régis KRAEMER	Chargé de mission territoriale	Ville de Mulhouse	regis.kraemer@ville-mulhouse.fr 03 89 33 78 29
Zoubida NAÏLI	Chargée de mission CUCS	Communauté Urbaine de Strasbourg	zoubida.naili@cus-strasbourg.net 03 88 43 63 88
Caroline OBERLIN	Chargée de mission	ORIV	oberlin.oriv@wanadoo.fr 03 88 15 35 89
Laurence OPPENOT	Chargée de projet – Référente CUCS Emploi	Maison de l'emploi du pays de la région mulhousienne	laurence.oppenot@mef- mulhouse.fr 03 89 63 46 44 ou 06 08 76 38 41
Emmanuelle PARODI	Chargée de mission territoriale	Ville de Mulhouse	emmanuelle.parodi@ville- mulhouse.fr 03 69 77 77 49
Dominique SPINNER	Chargée de mission quartiers Koenigshoffen/ Montagne Verte	Communauté Urbaine de Strasbourg	dominique.spinner@cus- strasbourg.net 03 88 10 54 83
Sandrine TANQUEREL	Chef de projet rénovation urbaine	Communauté Urbaine de Strasbourg	sandrine.tanquerel@cus- strasbourg.net 03 88 43 62 64

## ANNEXE 2

### Bibliographie

#### Politique de la ville et Développement économique

Bibliographie non exhaustive - Ouvrages disponibles au centre de documentation de l'ORIV

Chambre de commerce et d'industrie de Paris, **Pour des villes et des quartiers solidaires : l'activité économique au cœur d'une nouvelle dynamique urbaine – Recommandations et propositions de la CCIP**, Paris, CCI, mars 2008, 75 p.

Téléchargeable sur : <http://www.etudes.ccip.fr/archrap/pdf08/politique-de-la-ville-dub0803.pdf>

Collectif, **Développement économique et quartiers urbains en difficulté**, in *Les cahiers de Profession Banlieue – Cycle de qualification des 17, 24 et 31 mars 2006*, avril 2007, 137 p.

Collectif, **Insertion, emploi, développement économique : mieux articuler les interventions – Actes de la journée du 1<sup>er</sup> février 2001**, Sarcelles, Pôle de Ressources Départemental Ville et Développement Social, février 2001, 24 p.

Téléchargeable sur : [http://www.poleressources95.org/IMG/pdf/Actes\\_journee\\_insertion\\_emp.pdf](http://www.poleressources95.org/IMG/pdf/Actes_journee_insertion_emp.pdf)

Cour des comptes, **Les aides des collectivités territoriales au développement économique – rapport public de la Cour des comptes**, Paris, La documentation française, septembre 2007, 111 p.

Téléchargeable sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000731/0000.pdf>

Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) - Mission Prospective et Stratégie, **Economie résidentielle et cohésion sociale**, in *Demain la ville*, dossier n° 1, mars 2008, 21 p.

Téléchargeable sur : <http://www.ville.gouv.fr/> - Rubriques Ressources > Publications > Les Editions de la DIV > Demain la ville

DIV, **Economie et emploi dans les zones urbaines en difficulté**, Paris, DIV, janvier 2008, 98 p. Coll. villes

Téléchargeable sur : <http://www.ville.gouv.fr/> - Rubriques Ressources > Publications > Les Editions de la DIV > « Villes »

DIV, DGEFP, **Création d'entreprises et développement économique**, dans *Fiches thématiques des Contrats urbains de Cohésion Sociale (CUCS)*, DIV, Paris, DIV, décembre 2006, pp. 3-5

Téléchargeable sur : <http://www.ville.gouv.fr/pdf/dossiers/cucs/cucs-fiches-thematiques.pdf>

DIV, **Développement économique local et politique de la ville : repères pour l'action**, Saint-Denis, DIV, juillet 2001, 90 p. Coll. Repères

Téléchargeable sur : <http://www.ville.gouv.fr/> - Rubriques Ressources > Publications > Les Editions de la DIV > Repères

ERNST Emilie, **L'activité économique dans les zones franches urbaines**, in *INSEE Première*, n° 1187, mai 2008, 4 p.

Téléchargeable sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1187/ip1187.pdf>

LE GALL Gérard, **Réunifier et réconcilier la ville : constat et propositions**, Paris, Conseil économique et social, janvier 2008, 148 p.

Téléchargeable sur : [http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces\\_dat2/2-3based/base.htm](http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm)

MARTIN Guillermo, BREANT Marc, **Développement économique et qualification des territoires**, Saint-Denis, Profession Banlieue, juillet 2006, 68 p.